

LES Ateliers

DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Les Hautes-Alpes agissent
utile et solidaire.

1^{ère} édition
nationale



MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 - 8H30

Hôtel du Département, Gap

Les Ateliers des Départements : l'exemple du Département des Hautes Alpes

I. L'Agence de Développement des Hautes-Alpes

- A. Création et Gouvernance
- B. Objectifs et filières stratégiques
- C. Ingénierie, développement et promotion
- D. Moyens financiers et humains
- E. Relations avec la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
- F. Résultats et perspectives pour les Hautes-Alpes
- G. Vidéos de présentation

II. Le schéma départemental unique des solidarités

- A. La réforme de l'action sociale
- B. Une démarche concertée
- C. Cinq axes de développement et 23 actions pour les cinq années à venir
- D. Une réponse accompagnée pour tous

Annexe : Discours introductif de M. Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes

Introduction

« Les Hautes-Alpes agissent utile et solidaire » est le titre que le Département des Hautes-Alpes avait choisi pour cette première édition des « Ateliers des Départements ».

Sur le métier, deux ouvrages se déploient dans deux domaines très différents. L'Agence de Développement des Hautes-Alpes initiée par le Département intervient dans le champ de l'activité économique et de l'attractivité territoriale. Le Schéma départemental unique des solidarités, quant à lui, embrasse l'ensemble des compétences départementales du champ social et médico-social.

Des thématiques qui pourraient sembler aux antipodes l'une de l'autre mais qui se rejoignent en ce qu'elles font l'action départementale d'une part et qu'elles nécessitent toutes les deux la synchronisation des actions, synergie et efficacité de la part des protagonistes.

Dialogue, mise en réseau, convergence et cohérence, l'ensemble de ces points forts qui unissent ces deux dispositifs ont été relevé par les différents intervenants.

Ainsi, M. Philippe COURT, Préfet du Département, a souligné leur aspect très innovant ainsi que le soutien apporté par l'Etat pour soutenir leur réussite.

M. Marc VENTRE, Président du conseil d'administration d'Ariane Group, a reconnu la force motrice incarnée par le Département dans le travail préparatoire puis dans la mise en place de l'Agence de Développement.

M. François CHARPIOT Coordinateur socio-éducatif au service de l'association 4, 3, 2 A, a quant à lui, salué le souci de la proximité qui a été au cœur des préoccupations du département des Hautes-Alpes lors de l'élaboration du Schéma Unique.

Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes a d'ailleurs rappelé la philosophie commune qui sous-tend ces deux initiatives originales. *« Nous sommes des facilitateurs et accélérateurs du développement du territoire et j'entends bien que nous le restions. (...) Nous nous devons de développer des outils qui permettent plus d'efficacité, qui incitent à la mutualisation et au travail en commun.(...) Je reste convaincu que dans des territoires ruraux et de montagne comme le nôtre, l'échelon départemental est le plus adapté pour rester au plus proche de nos concitoyens et coordonner les initiatives qui sont prises par les différentes collectivités qui sont à l'œuvre. »*

I. L'Agence de Développement des Hautes-Alpes

A. Création et Gouvernance

Le Département a confié à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes l'essentiel de son action en matière d'attractivité. Créée en 2015 suite à la dissolution de cinq structures ou services départementaux, ce groupement d'intérêt public a, d'une part un périmètre d'intervention qui couvre toutes les filières économiques, touristiques et agricoles, et d'autre part une gouvernance qui associe acteurs publics et privés puisqu'il a été fondé par quelque 120 membres (Région, Département, Etablissements de Coopération Intercommunale, chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels). Une double singularité qui offre de réelles synergies et des dynamiques. En 2016, après un lancement plutôt réussi, cette Agence a conforté sa position d'acteur majeur du développement des Hautes-Alpes.

B. Objectifs et filières stratégiques

Les objectifs de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes sont les suivants :

- rayonner en termes de notoriété et d'image ;
- promouvoir les territoires, les entreprises et les savoir-faire ;
- attirer visiteurs, entrepreneurs et capitaux ;
- fédérer, structurer et développer les filières stratégiques.

Six filières stratégiques ont été identifiées, des filières sur lesquelles l'Agence de Développement concentre ses efforts :

- tourisme ;
- agriculture et agro-alimentaire ;
- bâtiment et travaux publics ;
- aéronautique ;
- numérique ;
- énergie.

En 2016, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes a renforcé ses actions tout en mobilisant davantage de partenaires ; des actions qui s'articulent autour de trois pôles : la promotion et la communication, l'ingénierie, le développement et l'animation des réseaux.

C. Ingénierie, développement et promotion

La promotion et la communication d'abord, avec un plan marketing de 1,5 million d'euros et plusieurs centaines d'opérations en France et à l'international. Des salons (30 opérations grands publics et professionnelles), des campagnes médias nationales (TV, presse écrite et radios), des relations presse (130 communiqués, 55 newsletters, 30 dossiers de presse thématiques, 35 conférences de presse, 30 voyages de presse in situ, 2 000 sujets pour un équivalent publicitaire de 17,6 millions d'euros), des actions digitales (1 million de visiteurs sur hautes-alpes.net, 2,5 millions de mails adressés, 200 000 contacts qualifiés et une communauté de plus de 150 000 personnes actives sur les réseaux sociaux) ou des outils mutualisés (gestion de l'information, gestion de la relation client, place de marché, revue de presse, plateforme de traduction, etc.).

Certaines opérations sont emblématiques de ce rayonnement nouveau comme le Roc d'Azur de Fréjus, le Salon de l'Agriculture de Paris ou encore le Salon de l'Aéronautique du Bourget.

L'ingénierie ensuite, avec du conseil en développement aux territoires (ex. label Petites Cités de Caractère dans le Buëch), la création d'un accélérateur de projet avec le bureau d'études Ceis (ex. espace co-working et incubateur de la communauté d'agglomération), l'observation (ex. G2a, Flux Vision), l'appui à la structuration touristique des neuf EPCI, l'accompagnement à la perception de la taxe de séjour auprès des deux-tiers des communes du département, la structuration des filières stratégiques, la professionnalisation des acteurs (ex. 4 000 meublés classés) ou encore l'instruction des financements pour le compte du Conseil Départemental notamment au travers des contrats de stations (les 27 stations de ski des Hautes-Alpes en sont la locomotive économique).

Le développement et l'animation des réseaux enfin, une mission conduite en association avec la Région, l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation, les chambres consulaires et les plateformes de financement Initiatives (animation des réseaux d'innovation et d'affaires, qualification du foncier et de l'immobilier avec immopro05.fr, prospection et implantation d'entreprises avec la société spécialisée Acsan ou Business France, financement et accompagnement des porteurs de projet). Au total, ce réseau local a accueilli 597 chefs d'entreprises, financé 106 entreprises, traité 81 dossiers d'implantation pour 12 implantations effectives). Un réseau et une action qui doivent être encore renforcées dans la perspective de la création d'un guichet unique régional (monfinancement.fr).

Des actions construites, financées et évaluées par un nombre croissant de partenaires publics et privés. Autant d'actions qui fédèrent et mobilisent.

D. Moyens financiers et humains

Le budget 2016 de l'Agence de Développement s'élève à 3,5 millions d'euros, avec une allocation de ressources équilibrée : ingénierie (20% des dépenses), développement et réseaux (20%), promotion et communication (50%), fonctionnement (10%).

Un effort de rationalisation considérable a été fait sur les frais de fonctionnement et la masse salariale, une masse salariale qui ne dépasse pas les 36% du budget et des effectifs qui ont été considérablement réduits (-10 ETP en 2 ans, soit 20 ETP fin 2016). Dans le même temps, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes a diversifié ses ressources (fonds d'intervention mutualisés), réduisant ainsi le poids du financement du Département de 85% à 75%.

E. Relations avec la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

En 2016, le Département et l'Agence de Développement ont conventionné (agriculture) ou préparé les termes d'un conventionnement futur (économie et tourisme) avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région a manifesté une forte volonté de s'appuyer sur les territoires et des relais de proximité. Une avancée considérable pour les Hautes-Alpes.

F. Résultats et perspectives pour les Hautes-Alpes

L'année 2016 est une année de reprise d'activité pour les Hautes-Alpes. Les nuitées et la consommation touristique repartent à la hausse (1 milliard de consommation touristique et 21,6 millions de nuitées avec un accroissement de +5 points de la clientèle étrangère qui représente aujourd'hui 15% des visiteurs). L'agriculture, filière d'avenir pourtant confrontée à de réelles difficultés structurelles et conjoncturelles, se repositionne progressivement sur des circuits de distribution de proximité et de valorisation des productions sur des gammes de qualité et biologiques, avec le concours de l'Agence de Développement (ex. étude de faisabilité en vue de la création d'un marché de gros, renouvellement du verger Nord-Sisteron, promotion des productions phares etc.). Quant aux autres secteurs d'activités, ils ont connu une embellie, en particulier au second semestre (+1% de chiffre d'affaires pour les entreprises, +16% d'investissement, 1 769 créations pour 905 radiations). Il faudra attendre 2017, pour que les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics bénéficient de cette embellie.

Malgré les difficultés de certains, les handicaps du territoire au premier rang desquels l'enclavement et l'abandon de ce coin de France par des commettants jacobins, les Hautes-Alpes réussissent. Avec 142 312 habitants sur 5 549 km², le troisième département le moins peuplé de France métropolitaine, juste devant la Lozère et la Corrèze, affiche une

remarquable vitalité démographique avec une croissance de population de 1,2% par an depuis dix ans, il est le huitième département le plus dynamique de l'hexagone. Le taux de chômage y est inférieur de deux points à la moyenne régionale (9,1% en 2016). Quant au revenu des Haut-Alpins, s'il est relativement faible (1 590 euros de revenu mensuel par unité de consommation), il est largement tempéré par un bon taux de propriétaires immobiliers (60% en 2016). Et que dire de la géographie, de l'air et du climat.

Assurément, les Hautes-Alpes sont attractives et l'action du Département et de l'Agence de Développement participe de cette attractivité.

G. Vidéos de présentation

Deux vidéos présentent ou décrivent cette agence :

- https://www.youtube.com/watch?time_continue=16&v=tGBhK_ElmCk
- <https://www.youtube.com/watch?v=IZK3RafV9-Y>

II. Le schéma départemental unique des solidarités

A. La réforme de l'action sociale

La loi du 2 janvier 2002 met l'utilisateur au cœur de l'action sociale et positionne le Département comme chef de file de cette même action sociale et médico-sociale. À ce titre, il a en charge le renouvellement du schéma d'organisation sociale et médico-sociale.

Véritable chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département dispose de multiples compétences qu'il déploie auprès de publics variés. Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et le Code de la Santé Publique (CSP) définissent les cinq domaines sur lesquels il exerce une responsabilité :

- la Protection Maternelle et Infantile ;
- l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- l'Action Sociale et l'Insertion, notamment auprès des bénéficiaires du RSA ;
- l'accompagnement des Personnes Handicapées ;
- l'accompagnement des Personnes Âgées.

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 dispose l'obligation pour le Département d'élaborer des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale à destination des publics petite enfance/enfance, personnes âgées et personnes handicapées.

Ces schémas, établis pour une durée maximale de 5 ans, sont des documents d'orientation, de planification et de pilotage de l'action sociale départementale. Ils ont vocation à dresser un état des lieux des besoins exprimés sur le territoire et de leur évolution, ainsi qu'à recenser les dispositifs existants sur une base tant quantitative que qualitative.

Ils déterminent les perspectives de restructuration de l'action sociale territoriale et formalisent les modalités de coopération et de coordination des différents acteurs mobilisés. Enfin, ce type de document définit les critères d'évaluation des actions mises en œuvre.

Les schémas départementaux ont été traditionnellement élaborés par type de publics. Le constat a été fait que cette approche cloisonnée est susceptible d'aboutir à des redondances entre les différents documents, et qu'elle ne facilite pas la prise en charge des publics affectés par des difficultés multiples, à l'image des personnes handicapées vieillissantes ou des enfants en situation de handicap relevant des dispositifs de protection de l'enfance.

L'élaboration d'un schéma départemental unique des solidarités permet de rompre avec cette démarche sectorielle en :

- mutualisant, les réponses à des questions communes et transversales aux thématiques tout en respectant la spécificité de chacune ;
- élargissant l'approche globale de la personne en couvrant plusieurs domaines sociaux (enfance, jeunesse, autonomie...), en écho à la logique de parcours promue dans la loi de modernisation de notre système de santé ;
- favorisant la transversalité entre les acteurs du territoire.

Cette orientation est par ailleurs en totale adéquation avec l'organisation du pôle cohésion sociale et solidarités du Département des Hautes-Alpes ainsi qu'avec les principes de transversalité qui animent les travaux au sein des pôles du Département.

Enfin cette démarche novatrice pour le Département met l'accent sur une dynamique partenariale territoriale et une action de proximité pour l'ensemble des publics. Ainsi, le schéma départemental unique des solidarités vient remplacer le schéma gérontologique, le schéma enfance famille et le schéma personnes handicapées, en intégrant leurs axes forts communs tout en conservant un volet spécifique à chaque politique, dans une démarche de recherche de cohérence.

Notons enfin que la volonté de s'engager dans une approche décloisonnée et transversale s'est renforcée via une démarche de concertation menée entre le Département et la CAF des Hautes-Alpes de conduire ensemble la réflexion autour de leurs schémas respectifs. Ainsi, l'élaboration du schéma des services aux familles porté par la CAF, sous l'égide du Préfet, s'est déroulée concomitamment à celle du schéma unique, de façon à faire émerger des

actions partenariales concertées à destination du public enfance / famille. Cette démarche a été renforcée à la suite du constat que le Département et la CAF interviennent sur des publics communs (familles, enfants) et sur des thématiques communes (aide au logement de la Caf pour des personnes handicapées, par exemple).

B. Une démarche concertée

La préparation du schéma départemental unique des solidarités s'est déroulée au gré de 52 ateliers thématiques, réunissant 350 personnes représentant 70 organismes différents.

Ces ateliers ont été l'occasion d'échanger autour de 5 axes transversaux de réflexion :

- renforcer l'approche préventive ;
- mailler le tissu social sur le territoire ;
- accueillir et orienter le public ;
- diversifier et adapter les réponses aux besoins ;
- renforcer la cohérence des politiques de solidarité.

De ces ateliers ont découlé près de 90 propositions d'actions qui ont fait l'objet d'une restitution aux participants aux ateliers de travail, le 7 février 2017, le Département ayant souhaité impliquer au maximum les acteurs professionnels dans l'élaboration du schéma et assurer une totale transparence dans la démarche.

Tout au long de la démarche conjointe d'élaboration des deux schémas, un comité opérationnel composé de représentants du Département, de la CAF, des services de l'État et de la MSA sur le territoire a été chargé de vérifier les orientations du projet et le suivi de sa mise en œuvre pour les deux schémas.

Parallèlement, un comité de pilotage a été chargé de valider les étapes d'élaboration des deux documents directeurs. Le comité de pilotage était composé de représentants du Département, de la CAF, des services de l'État, de l'Association des Maires de France (AMF), du recteur d'Académie, du Procureur de la République, du Tribunal de Grande Instance, de l'ARS, de la MSA, de la CARSAT et de l'UDAF sur le territoire.

C. Cinq axes de développement et 23 actions pour les cinq années à venir

Le schéma unique des solidarités définit cinq axes de développement pour les années à venir :

- Développer une politique de prévention globale et coordonnée
- Favoriser l'inclusion et l'équité territoriale
- Accompagner l'animation de la vie sociale et l'implication citoyenne

- Déployer une offre coordonnée et adaptée aux parcours
- Développer un accompagnement des professionnels en adéquation avec l'évolution des besoins

Ces axes et les 23 actions qui leur sont associées ont pour vocation de permettre plus de transversalité entre les professionnels ; d'éviter les ruptures dans le parcours des haut-alpins ; de permettre la territorialisation de l'offre dans un département et sur un territoire éminemment ruraux.

D. Une réponse accompagnée pour tous

Le lancement du schéma unique des solidarités trouve un écho et un soutien très fort dans la déclinaison à l'échelle du Département de la Réponse accompagnée pour tous.

Une démarche qui part d'un constat très simple et d'une volonté admirable. Faire en sorte qu'il n'y ait plus de situations sans solution aux parcours des personnes handicapées. C'est un rapport remis à la Ministre de la Santé en 2014 qui a initié ce mouvement. La mise en œuvre de cette démarche sera opposable sur le territoire national à compter du 1^{er} janvier prochain.

Le Département des Hautes-Alpes a d'ores et déjà commencé à décliner cette politique et entend l'étendre à l'ensemble de son action sociale :

- 2017 : pour le handicap
- 2018 : pour les personnes âgées
- 2019 : pour l'enfance
- 2020 : pour l'insertion

C'est notamment en ce point que le schéma unique des solidarités et l'action sociale du Département des Hautes-Alpes d'une manière plus générale rejoignent les préoccupations économiques du territoire. C'est par la voie de l'insertion que les Haut-Alpins pourront intervenir pour l'économie du territoire, son développement et sa croissance future.

Annexe

Discours introductif de M. Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes

Monsieur le Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, cher Dominique,

Messieurs les Préfets,

Mesdames, Messieurs les vice-Présidents et Conseillers départementaux,

Mesdames, Messieurs les Présidents de communautés de communes,

Mesdames, Messieurs les Maires,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs qui nous faites le plaisir d'intervenir au cours de ces tables rondes,

Mesdames, Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames, Messieurs les représentants du monde économique,

Mesdames, Messieurs les représentants des services,

Mesdames, Messieurs,

C'est un immense honneur, mon cher Dominique, que tu nous fais en organisant ici dans les Hautes-Alpes le premier Atelier des Départements de France.

Un immense honneur parce que nous sommes parmi les trois plus petits départements de France, que nous avons des moyens très modestes, et pour autant, nous assurons les mêmes missions et sommes confrontés aux mêmes problèmes que tous les autres.

Ces Ateliers sont une formidable opportunité de rappeler au grand public quelles sont ces missions que nous remplissons au quotidien au service de nos concitoyens, d'échanger sur les problématiques que nous rencontrons, et d'exposer, au gré des Ateliers, les solutions que nous trouvons pour nous adapter aux évolutions du temps et de la législation.

Tu t'engages aujourd'hui, cher Dominique, dans un Tour de France des Départements au cours duquel tu vas avoir la démonstration de l'ingéniosité de nos territoires, de leur dynamisme, de leur raison d'être.

Je disais à l'instant que nous sommes un des plus petits Départements de France. Pour autant, je reste convaincu que dans des territoires ruraux et de montagne comme le nôtre, l'échelon départemental est le plus adapté pour rester au plus proche de nos concitoyens et coordonner les initiatives qui sont prises par les différentes collectivités qui sont à l'œuvre.

Nous sommes des facilitateurs et accélérateurs du développement du territoire et j'entends bien que nous le restions.

Les Départements ont rencontré des difficultés, notamment du fait des baisses de dotations de l'État et de la hausse concomitante d'un certain nombre de charges.

*Ils ont aujourd'hui - et **NOUS** avons aujourd'hui, en nos qualités de garants de leur bon fonctionnement - une obligation de résultat et d'efficacité.*

L'argent public se fait rare à tous les niveaux du pays. Nous nous devons de développer des outils qui permettent plus d'efficacité, qui incitent à la mutualisation et au travail en commun.

C'est pour te présenter ce que le Département a mis en œuvre dans cette logique que nous sommes réunis aujourd'hui. Avec deux exemples très concrets à la clef. L'Agence de développement et le Schéma unique des Solidarités.

Aux apparences, peu de points communs entre une Agence de développement et un schéma qui définit notre politique en matière d'action sociale. Pourtant, les deux sont indissociables et ont beaucoup plus en commun.

On parle très souvent de notre rôle dans les solidarités humaines avec les Allocations individuelles de solidarité et récemment avec la prise en charge des Mineurs non accompagnés.

On parle beaucoup moins de notre rôle à jouer dans les solidarités territoriales, afin d'assurer un développement harmonieux de nos territoires, qui est absolument nécessaire.

Les Départements doivent maintenir un niveau d'intervention et d'investissement élevé en la matière. Faute duquel, de nombreux projets communaux ne pourraient voir le jour ou seraient considérablement retardés, d'où un coup de frein radical au développement de nos territoires et c'est leur désertification qui nous guetterait à très moyen terme.

Notre devoir d'efficacité passe donc par la mutualisation de certains moyens et par le travail ensemble.

C'est ainsi que le Département a décidé de regrouper les anciens CDT, HAD et les services agriculture et tourisme de l'ancien Conseil général et de créer l'Agence de développement.

Dans le domaine des solidarités humaines, nous sommes les premiers en France à nous être mis autour d'une table avec la CAF afin d'élaborer nos deux schémas en même temps et dans le même esprit : le schéma départemental unique des solidarités et le schéma départemental des services aux familles de la CAF. Ces documents seront signés ici-même par les parties prenantes, le 10 octobre.

J'espère que nous sortirons tous grandis des présentations qui vont nous être faites et convaincus que notre action sur le territoire est plus que jamais nécessaire pour nos concitoyens.

Je n'en doute pas un seul instant, mon cher Dominique, d'autant que nous avons des intervenants de très grande qualité, au premier rang desquels Philippe Court, le Préfet des Hautes-Alpes, que je remercie d'avoir accepté notre invitation.

Nous avons aussi des chefs d'entreprises de marque et je remercie Marc Ventre, Président du Conseil d'administration d'ArianeGroup, ou encore Jean-Yves Rémy, Président de Labellemontagne, de leur participation à ces ateliers.

J'ai évidemment une pensée pour l'ensemble de nos intervenants et je les remercie d'avance de leurs interventions.

Une pensée également pour les nombreux chefs d'entreprises présents dans la salle et qui sont représentés à la tribune par le Président de la CCI, Éric Gorde. Merci également à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés ces derniers mois dans l'élaboration du Schéma unique des solidarités, d'être présents parmi nous.

J'espère que nous allons te surprendre au cours de cette matinée, mon cher Dominique. Et je souhaite enfin que les belles initiatives qui seront mises en lumière au cours de ces ateliers des Départements de France soient largement relayées auprès de tous les Départements.